

## NOTE

### sur les modalités de collecte dans le cadre du projet d'aménagement

Le schéma directeur du Grand Annecy définit les modalités de collecte qui prévaleront sur les différents secteurs du territoire.

Ainsi le pays d'Alby sur Chéran, et par conséquent la commune de Cusy, seront équipés progressivement de points d'apport volontaire pour la gestion et la valorisation des déchets ménagers. Les bacs roulants actuels seront supprimés.

Tout nouveau programme immobilier ou aménagement urbain doit donc tenir compte de ce changement de modalités de collecte.

Il faut prévoir des points pour environ 100 logements comprenant à minima :

- 1 conteneur pour le verre
- 1 conteneur pour le papier
- 2 conteneurs emballages
- 1 conteneur pour les déchets incinérables par tranche de 30 logements

Ainsi sur le projet d'aménagement du centre bourg, il faut pouvoir intégrer idéalement **3 points complets de gestion des déchets** comme décrit ci-dessus.

Les dimensions techniques des différents types de colonnes sont les suivantes :

- Colonnes enterrées ( à privilégier sur un centre bourg pour des raisons d'intégration et d'esthétisme)  
2 m x 2 m et profondeur 2,90
- Colonnes semi-enterrées  
Cylindre de 2 m de diamètre Hauteur hors sol 80 cm profondeur 2 mètres
- Colonnes aériennes  
0,90 x 1m40 hauteur 1m90

Parallèlement le Grand Annecy met en œuvre des actions de prévention et réduction des tonnages de déchets produits et en particulier incite au compostage des déchets ménagers conformément à la réglementation qui impose Zéro biodéchet en incinérateur.

Il est donc indispensable de prévoir dans tout nouvel aménagement des zones réservées pour implanter des composteurs partagés en pied d'immeubles.

Un site de compostage est composé de 3 à 4 composteurs pour environ 10 foyers.

Il doit être à proximité des entrées d'immeubles et accessible par un véhicule léger (pour l'approvisionnement en broyat).

Les agents de la Direction de la valorisation des déchets du Grand Annecy sont à disposition des promoteurs et aménageurs pour étudier et valider les zones d'implantation des différents points de tri et de compostage.

Fait à Annecy, le 18 mars 2019

V Laurent